

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016 :**

### **Convocations : 07.04.2016**

**Excusé :** Monsieur Hugues FISCHER

**Secrétaire de Séance :** Madame Nathalie NIKA

### **Taux des impôts locaux :**

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

Taxe d'habitation 14.82 %

Taxe foncière (bâti) 17.54 %

Taxe foncière (non bâti) 25.16 %

CFE 13.64 %

Soit un produit attendu de 60 149.00 Euros.

### **Ligne de trésorerie ou prêt relais :**

Le Maire expose aux conseillers municipaux que, suite aux travaux d'investissement déjà réglés et dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA de 2015 qu'il a sollicité, il est indispensable de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais. Le Maire a contacté la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole, seule la Caisse d'Epargne a adressé des offres dans les délais.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, retiennent la proposition de la Caisse d'Epargne pour souscrire un prêt relais d'un montant de 50 000.00 Euros, au taux fixe de 0.58 % pour une durée d'1 an. La périodicité de remboursement sera annuelle, le capital sera amorti en une seule fois et au plus tard à l'échéance du contrat (prêt « In Fine »). Les frais de dossier s'élèvent à la somme de 200.00 Euros. Le Maire est chargé de signer les pièces se rapportant à ce dossier.

### **Modification budgétaire :**

Suite à la décision de souscrire un prêt relais, les conseillers municipaux décident de modifier le budget primitif 2016 comme suit :

Recettes d'investissement article 1641 + 3 955.75

Dépenses d'investissement article 21311 + 3 955.75

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

Par arrêté en date du 4 avril 2016, le Préfet de la Haute-Marne porte projet de périmètre d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles et de la Communauté de Communes du Bassin Nogentais. Cet arrêté est soumis à l'avis des EPCI et communes concernées.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, émettent un avis défavorable à cette fusion.

### **Dotations de l'Etat :**

Suite aux dernières notifications parues, les conseillers municipaux décident d'ajuster les montants prévus au budget primitif 2016 et de modifier comme suit :

Recettes de fonctionnement :

Article 7411 Dotation forfaitaire - 1 116.00

Article 74121 Dotation solidarité rurale + 2 850.00

Article 74127 Dot. Nat. Péréquation + 870.00

Article 742 Dotation élu local + 95.00

Dépenses de fonctionnement :

Article 61521 Entretien de terrains + 2 699.00

### **Questions diverses :**

**Feu d'artifice :** le feu n°5 est choisi sur le catalogue de la Société Prévot. L'Association 1, 2, 3 Vouécourt est remerciée pour sa participation de 50 % en 2015.

Messieurs Philippe MANZONI et Gerrit DE WILDE sont inscrits à la nouvelle formation d'artificiers, indispensable en 2017.

**Travaux mairie :** Le Maire informe les conseillers municipaux que la réception provisoire est prévue le lundi 18 avril et la réception définitive le vendredi 22 avril. Une inauguration officielle sera organisée dans les prochains mois.

SIVOM les Colchiques : le Maire donne le compte-rendu de l'assemblée du 11 avril dernier qui a approuvé le compte administratif 2015 et voté le budget primitif 2016. Les délégués ont décidé la construction de la nouvelle école à Viéville.

Chapelle Saint Hilaire : Suite à la tentative d'effraction à la Chapelle Saint Hilaire, le Maire a déposé une plainte à la gendarmerie, et contacté l'assurance pour la réparation. Un devis a été établi pour un montant de 582.00 Euros TTC.

Salle de convivialité : la livraison du mobilier acheté pour la salle de convivialité est prévue ce vendredi.

Maison de Courcelles : Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un groupe de 22 enfants et 5 animateurs sera présent du jeudi 14 au samedi 16 juillet et qu'un spectacle sera donné à l'issue du séjour.

Horloge église : le mécanisme de l'horloge a été réparé par la Société Gradoux.

Voirie : des travaux de curage des fossés le long de la RD 258 sont prévus à partir du 18 avril 2016.

Compteurs Linky : Suite à l'interpellation d'une habitante de la commune sur les dangers potentiels des compteurs Linky, le maire a souhaité qu'un débat s'instaure au sein du conseil. Monsieur Emmanuel POUCKET prend la parole : si un danger est dénoncé par des groupes de pression, celui-ci n'est pas avéré. Nous vivons dans un environnement traversé par des ondes de toutes natures : soleil, radio, télévision, GPS, téléphones portables.... Les effets indésirables peuvent être minimisés par une consommation intelligente. Les compteurs appartenant à ERDF, on ne peut guère s'opposer à leur installation. Leur efficacité matérielle n'est pas prouvée, pas plus que la connaissance par le fournisseur des habitudes des abonnés.